

## Allocation personnalisée d'autonomie

### Résultats de la première enquête nationale consacrée aux professionnels chargés de l'évaluation des besoins d'aide des personnes âgées en perte d'autonomie

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile vise à apporter un soutien financier aux personnes âgées en perte d'autonomie pour faciliter leur vie quotidienne, notamment à domicile. Plus de 768 000 personnes en ont bénéficié en 2017. La Fondation Médéric Alzheimer (FMA) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) révèlent les résultats de la première enquête nationale consacrée aux professionnels chargés d'évaluer les demandes d'APA.

Elle a été menée entre octobre et décembre 2018. 756 professionnels issus de 81 départements y ont participé.


### Une fonction essentiellement féminine, des formations initiales diverses


94 % des professionnels chargés de l'évaluation APA sont des femmes, âgées en moyenne de 44 ans. Ils ont généralement 8 ans d'ancienneté dans l'activité.

66 % ont une formation initiale en travail social, 30 % une formation sanitaire. Malgré cette diversité des profils, **86% d'entre eux ont déclaré qu'il existe une culture professionnelle commune au sein de leur équipe.**

### Un nouveau référentiel d'évaluation en cours d'appropriation

- ◆ Afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation et de renforcer **l'équité de traitement des personnes sur le territoire**, la CNSA a co-construit avec 46 départements un [« référentiel d'évaluation multidimensionnelle »](#) national. **Les équipes s'approprient progressivement ce nouveau référentiel d'évaluation.** Au moment de l'enquête, 18 mois après sa mise en place, 54 % des professionnels ayant répondu ont déclaré employer un outil de recueil d'informations conforme au nouveau référentiel. Les autres professionnels emploient des outils d'évaluation variés.
- ◆ **Malgré la diversité des outils, les informations recueillies par ces professionnels sont globalement homogènes et convergentes avec le nouveau référentiel.** Ainsi, au cours des visites, 87 % d'entre eux renseignent l'ensemble des thématiques du référentiel *« de façon systématique »* ou *« dans certains cas »*.
- ◆ **Ce référentiel permet de mieux prendre en compte la situation et les besoins des proches aidants. Ces derniers sont consultés par 98 % des professionnels** lors de l'élaboration du plan d'aide.

 **L'évaluation APA.** Le montant attribué à chaque demandeur dépend tout d'abord de ses besoins d'aide et de son niveau de perte d'autonomie. Ceux-ci sont appréciés lors de l'évaluation de la demande d'APA. La personne contribue ensuite au plan d'aide en fonction de ses revenus.

 **L'élaboration du plan d'aide.** Après avoir évalué les besoins et la situation du demandeur d'APA, les professionnels chargés de l'APA élaborent un plan d'aide, qui définit l'ensemble des aides nécessaires pour assurer le soutien à domicile de la personne âgée. Il peut s'agir notamment d'heures d'aide à domicile, d'aides techniques, et de solutions de répit pour les proches aidants.

## Un travail collectif

### ◆ 75 % des professionnels déclarent discuter des plans d'aide en équipe

Si les visites à domicile sont généralement effectuées par un professionnel seul, le plan d'aide peut faire l'objet d'un temps d'échanges au sein de l'équipe APA, soit en commission, soit de façon informelle. 75 % des professionnels ayant répondu à l'enquête ont déclaré qu'un temps d'échange avait lieu avant l'attribution officielle de l'aide.

## Entre refus d'aides et ouverture de droits nouveaux

### ◆ Les difficultés mises en lumière lors de l'évaluation

Absence de reconnaissance de leurs difficultés, isolement social, refus des aides sont les trois principales difficultés rencontrées par les personnes âgées et identifiées par les professionnels lors de l'évaluation.

### ◆ Cette étape met en lumière des situations d'épuisement ou de déni chez les proches aidants ainsi que des conflits familiaux, une insatisfaction vis-à-vis du plan d'aide ou des préoccupations financières. **Les visites à domicile APA permettent souvent aux personnes âgées d'accéder à d'autres droits**

Les professionnels chargés de l'APA sont nombreux (69 %) à réaliser d'autres types d'évaluations. 51 % des professionnels réalisent l'évaluation pour les demandes de [carte mobilité inclusion](#) (CMI), 35 % pour les demandes de [prestation de compensation du handicap](#) (PCH), 26 % pour les demandes d'[allocation de solidarité aux personnes âgées](#) (ASPA) et 29 % d'entre eux sont impliqués dans le dispositif départemental d'[accueil familial](#).

La quasi-totalité des professionnels ayant répondu à l'enquête (93 %) oriente les personnes vers d'autres dispositifs, a des missions de prévention de la perte d'autonomie, de coordination, d'accompagnement des personnes....

## Un besoin de formation sur les troubles cognitifs

**D'après les réponses recueillies, 38 % des demandeurs d'APA seraient atteints de troubles cognitifs.**

L'enquête montre que le traitement de leurs dossiers d'APA soulève plusieurs difficultés spécifiques, liées notamment à l'amointrissement de leurs capacités de communication.

**En cohérence avec ce constat, la thématique des troubles cognitifs correspond au premier besoin de formation cité (par 64 % des professionnels).**

Retrouvez l'intégralité de l'enquête dans [La Lettre de l'Observatoire n°54](#)

### Contacts presse :

#### Fondation Médéric Alzheimer

Albane Carrière – [albane.carriere@comm-sante.com](mailto:albane.carriere@comm-sante.com) / 06 80 35 55 57

Hélène Méjean – [mejean@med-alz.org](mailto:mejean@med-alz.org) / 06 71 06 72 49

#### CNSA

Aurore Anotin – [aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr) / 06 62 47 04 68